

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

12 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 décembre 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier
Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2023-12-433 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2023

Le point suivant est retiré de l'ordre du jour :

4.3.1 Zone industrielle I-1 constituant le pôle logistique de Les Cèdres

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2023

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 16 novembre au 13 décembre 2023

3.2 Paiement de factures et/ou décomptes progressifs :

3.2.1 Construction Valrive inc. : dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et paiement de la première moitié de la retenue contractuelle de 10% / réfection du tablier du quai municipal

- 3.2.2 PG Solutions : paiement des factures numéros CESA54659, CESA55453, CESA54526, CESA56395, CESA55942, CESA56197 et CESA54207
- 3.3 Demandes de subventions, financement et autres
 - 3.3.1 Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE): approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur les rues Beaudry, Hungaria et Robert
 - 3.3.2 Tournoi de hockey bottine : demande de personnel, matériel et gratuité de salle
 - 3.3.3 Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres : journée de pêche blanche pour enfants
 - 3.3.4 Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
 - 4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : acceptation
 - Noyau villageois / 1170, chemin du Fleuve / réfection de la toiture
 - 4.2 Nomination de membres résidents au Comité consultatif d'urbanisme
 - 4.3 Mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel
 - 4.3.1 Zone industrielle I-1 constituant le pôle logistique de Les Cèdres (POINT RETIRÉ)
 - 4.3.2 Zone industrielle I-2 constituant le secteur de l'aéroport
- 5. Règlements municipaux**
 - 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 468-3-2023 modifiant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatif au stationnement (RMH 330-2021) afin d'interdire le stationnement sur une partie du chemin du Fleuve et de prévoir les dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale sur l'ensemble du territoire
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 394-2-2023 modifiant le règlement numéro 394-2016 et ses amendements relatif aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés afin de modifier l'article sur la procédure de déneigement
 - 5.3 Adoption du règlement numéro 503-2023 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées
 - 5.4 Adoption du règlement numéro 504-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 57 500\$ relatif à la construction de 2 installations septiques privées
- 6. Affaires municipales**
 - 6.1 Politique des frais de déplacement et de séjour : mise à jour
 - 6.2 Communauté métropolitaine de Montréal : taxe supplémentaire pour l'immatriculation de tout véhicule de promenade
 - 6.3 Demande à Hydro-Québec – analyse et rapport des arbres en conflit avec le réseau de distribution d'Hydro-Québec dans la Municipalité de Saint-Zotique et sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 6.4 Résolution en appui à la ville de Saint-Lazare pour le projet du pôle jeunesse
- 7. Affaires juridiques et greffe**
 - 7.1 Calendrier 2024 des séances ordinaires du Conseil municipal

- 7.2 Dépôt du registre des déclarations 2023
- 7.3 Dépôt d'un certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Csur.tv : contrat pour un service de webdiffusion des séances municipales
- 8.2 Wennie Ménage : contrat pour un service d'entretien ménager du bâtiment de l'hôtel de ville pour l'année 2024
- 8.3 Robert Daoust et Fils Inc. : collecte, transport et disposition des résidus domestiques, fourniture et gestion des bacs roulants pour l'année 2024 avec 4 années optionnelles (2025, 2026, 2027 et 2028)
- 8.4 CDGU Ingénierie urbaine : offre de services professionnels en génie civil – remplacement d'un ponceau situé près du 950, chemin Saint-Dominique

9. Ressources humaines

- 9.1 Reconduction de l'intérim de Pier-Olivier Hénuset, coordonnateur et chargé de projet aux Services techniques et infrastructures à titre de contremaître
- 9.2 Embauche de pompiers/premiers répondants à temps partiel
 - 9.2.1 Embauche de Philippe Ménard
 - 9.2.2 Embauche de Maverick Courchesne
- 9.3 Création du poste de directeur adjoint de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 9.4 Nomination de Mireille Filion à titre de directrice adjointe de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 9.5 Convention collective de travail 2023-2027– union des employés et employées de service, personnel de bureau - section locale 800 : autorisation de signature

10. Loisirs, culture et vie communautaire

- 10.1 Politique des organismes reconnus : modification
- 10.2 Acceptation des activités et évènements 2024 du Service des loisirs, culture et vie communautaire

11. Services techniques et infrastructures

- 11.1 Politique de déneigement : adoption
- 11.2 Modification de la résolution numéro 2023-02-049 : Autorisation de signature – entente concernant des travaux de déneigement et de déglacage de certains cours d'eau de la Municipalité des Cèdres, Municipalité de Saint-Clet et de la Ville de Coteau-du-Lac pour réduire les risques d'inondation

12. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2023-12-434 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2023-12-435 Acceptation des comptes du 16 novembre au 13 décembre 2023

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 16 novembre au 13 décembre 2023 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	717 327.77\$
▪ Salaires versés – paies numéros 44 à 47-2023	257 103.04\$
▪ Contribution de l'employeur	48 254.54\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-436 Construction Valrive inc. : dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et paiement du décompte progressif numéro 3 (libération partielle – 5% de la retenue contractuelle) / réfection du tablier du quai municipal

Projet numéro 2021-800-11

ATTENDU la résolution numéro 2022-12-530 octroyant à Construction Valrive inc. le contrat pour les travaux de réfection du tablier du quai municipal ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 3 pour les travaux exécutés au 29 septembre 2023 ;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par les parties;

ATTENDU QUE ce projet a fait l'objet d'une entente de financement avec Hydro-Québec dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 (libération partielle – 5% de la retenue contractuelle) au montant de 4 961.90\$ (taxes en sus) à Construction Valrive inc. pour les travaux de réfection du tablier du quai municipal.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-437

PG Solutions : paiement des factures numéros CESA54659, CESA55453, CESA54526, CESA56395, CESA55942, CESA56197 et CESA54207

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU la réception des factures;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des factures numéros CESA54659, CESA55453, CESA54526, CESA56395, CESA55942, CESA56197 et CESA54207 relatives aux frais d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 au montant de 57 171\$ (taxes en sus) pour les applications suivantes :

- SFM	29 702\$	- Activitek	2 132\$
- Syged	2 076\$	- Accèscité UEL + Voilà	5 760\$
- Première ligne	2 231\$	- Licence Uniface Runtime	193\$
		- Accèscité Territoire	15 077\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-438 Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE): approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur les rues Beaudry, Hungaria et Robert
Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relatives au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Les Cèdres approuve les dépenses d'un montant de 125 498.02\$ (taxes en sus) relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur les rues Beaudry, Hungaria et Robert et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

2023-12-439 Tournoi de hockey bottine : demande de personnel, matériel et gratuité de salle

ATTENDU la demande de commandite de Gregory Dewavrin pour la tenue du tournoi de hockey bottine qui se déroulera les 9, 10 et 11 février prochain à la patinoire du parc Optimiste ;

ATTENDU QUE la demande consiste à mettre à la disposition des organisateurs du tournoi, la patinoire extérieure ainsi que la salle du Croquet gratuitement pour la durée de l'événement ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire supporter les événements sportifs et communautaires ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE SOUTENIR le tournoi de hockey bottine de la façon suivante :

- Permettre l'utilisation de la patinoire au parc Optimiste pour la durée du tournoi;
- Participer à la préparation et au maintien de la qualité de la glace par le personnel municipal (employés du Service des travaux publics);
- Verser une commandite au montant de 686.38\$ (taxes incluses) afin de soutenir le coût de location de la salle du Croquet pour l'évènement qui se déroulera les 9, 10 et 11 février 2024;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer un protocole d'entente avec l'organisateur du tournoi de hockey bottine.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-440 Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres : journée de pêche blanche pour enfants

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres pour l'organisation d'une journée de pêche blanche pour les enfants de 5^e et 6^e année de l'école Marguerite-Bourgeois qui se déroulera à la pourvoirie C.R. Sports à Pointe-des-Cascades le 21 février prochain ;

ATTENDU QUE la demande consiste à pallier au coût d'achat des brimbales, appât, essences, collation et à la location d'un autobus et de 10 cabanes ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire supporter les événements sportifs et communautaires ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE VERSER une aide financière au montant de 700\$ à l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres pour l'organisation d'une journée de pêche blanche qui se déroulera le 21 février 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-441 Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges afin de développer des modèles pour favoriser l'innovation, tenter de résoudre la crise du logement dans la région et à répartir cette contribution entre toutes les municipalités locales selon le tableau de répartition des quotes-parts établis;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a déjà versé à la MRC le montant de sa contribution indiquée en regard de son nom dans la répartition des quotes-parts; laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2023;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AVISER la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la Municipalité des Cèdres approuve, conformément au tableau de la répartition des quotes-parts, l'aide financière accordée à l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges aux fins de développer des modèles pour pallier à crise actuelle du logement dans la région.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-442 Noyau villageois / 1170, chemin du Fleuve / réfection de la toiture
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : acceptation

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement l'acceptation du PIIA lors de leur réunion du 27 novembre 2023;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'esquisse déposée avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de PIIA déposée pour la propriété suivante :

Adresse	Nature de la demande	Décision
1170, chemin du Fleuve (noyau villageois)	Réfection de la toiture	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2023-12-443 Nomination de membres résidents au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le mandat de deux membres résidents vient à échéance le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il appartient au Conseil municipal de renouveler ou ne pas renouveler les mandats échus conformément au règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU l'intérêt de Stéphanie Leroux et de Pierre-Alexandre Champagne de renouveler leur mandat pour une durée de deux ans;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE RENOUVELER les mandats de Stéphanie Leroux et Pierre-Alexandre Champagne à titre de membres résidents au Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité

2023-12-444 Zone industrielle I-2 constituant le secteur de l'aéroport
Mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation de la Municipalité ne dispose d'aucune réserve foncière permettant toute forme de développement en milieu urbain ;

ATTENDU la nécessité de s'assurer et de planifier la croissance de l'assiette fiscale de la Municipalité afin de répondre à ses impératifs de dépenses de fonctionnement pour le futur ;

ATTENDU la zone agricole désignée par la Loi sur le territoire agricole du Québec touchant la quasi-totalité du territoire de Les Cèdres et qui circonscrit également le périmètre d'urbanisation empêchant ainsi tout développement foncier urbain ;

ATTENDU la nécessité de planifier et de développer la zone industrielle I-2 sur le territoire de la Municipalité dans le but d'assurer sa pérennité financière;

ATTENDU la nécessité d'impliquer les différents paliers de gouvernement et les partenaires clés à la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel pour la zone I-2 du territoire ;

POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil municipal reconnaît la nécessité et l'urgence d'accroître l'assiette fiscale de la Municipalité afin de répondre à ses impératifs financiers pour le futur;

QUE le Conseil municipal autorise la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel de la zones industrielle I-2;

QUE les paliers de gouvernement ainsi que les partenaires clés à la réalisation d'une stratégie de développement industriel soient informés des intentions de la Municipalité;

DE transmettre la présente résolution soit acheminée à M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, à Mme Marilyne Picard, députée de Soulanges à M. Patrick Bousez, préfet de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges à M. Guy Pilon, président du DEV de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2023-12-445

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 468-3-2023 modifiant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatifs au stationnement (RMH 330-2021) afin d'interdire le stationnement sur une partie du chemin du Fleuve et de prévoir les dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale sur l'ensemble du territoire

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Lyndsay Simard donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 468-3-2023 modifiant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatifs au stationnement (RMH 330-2021) afin d'interdire le stationnement sur une partie du chemin du Fleuve et de prévoir les dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale sur l'ensemble du territoire;
- [2] Un projet de ce règlement est déposé séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2023-12-446 Adoption du règlement numéro 394-2-2023 modifiant le règlement numéro 394-2016 et ses amendements relatifs aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés afin de modifier l'article sur la procédure de déneigement

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 394-2016 relatif aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'alléger la procédure de demande de déneigement afin que la requête signée et reçue à la Municipalité par la majorité des propriétaires ou occupants riverains à un chemin privé soit valide pour une durée de 10 ans;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023:

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Loïc Dewavrin;
- [2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le conseiller, Loïc Dewavrin, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 novembre 2023;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 394-2-2023 modifiant le règlement numéro 394-2016 et ses amendements relatif aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés afin de modifier l'article sur la procédure de déneigement

QUE le texte du règlement numéro 394-2-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2023-12-447 Adoption du règlement numéro 503-2023 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité des Cèdres, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2., r.22);

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres exige de certains citoyens, la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE le précédent programme est échu depuis le 31 décembre 2022 et que le Conseil est concerné par la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme d'aide visant l'amélioration de la qualité de l'environnement et accorder une aide financière pour des études de caractérisation du sol et des travaux de mise aux normes et ce, tel que stipulé à l'article 92 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (c. C-47.1) la Municipalité a compétence en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 novembre 2023 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Julie Paradis;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE la conseillère, Julie Paradis, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 novembre 2023;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement d'emprunt numéro 503-2023 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées

QUE le texte du règlement numéro 503-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2023-12-448 Adoption du règlement numéro 504-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 57 500\$ relatif à la construction de 2 installations septiques privées

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU le processus d'adoption d'un nouveau programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées tel que stipulé à l'article 92 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE ce programme vise à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Julie Paradis ;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE la conseillère, Julie Paradis, a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement au cours de la séance du 14 novembre 2023 ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 504-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 69 000\$ relatif à la construction de 2 installations septiques privées

QUE le texte du règlement numéro 504-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2023-12-449 Politique des frais de déplacement et de séjour : mise à jour

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une Politique visant à établir les modalités de remboursement des frais de déplacement, de séjour et de repas pour les élus et les employés de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour de certains frais;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACCEPTER la mise à jour de la Politique des frais de déplacement et de séjour telle que déposée à la présente séance municipale.

Adopté à l'unanimité

2023-12-450 Communauté métropolitaine de Montréal : taxe supplémentaire pour l'immatriculation de tout véhicule de promenade

ATTENDU la décision de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'imposer une taxe de 59\$ sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade immatriculé dans l'une ou l'autre des 82 municipalités qui la compose ainsi que la Ville de Saint-Jérôme afin de diversifier les sources de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitaine (ARTM) et d'épancher les récents déficits liés à la forte baisse d'achalandage;

ATTENDU QU'en 1996, en 2015, en 2019 et en 2023, plusieurs municipalités non desservies par des services de transport en commun s'étaient opposées à la contribution en transport en commun imposée aux propriétaires de véhicules de promenade et en avaient été exemptées jusqu'à aujourd'hui;

ATTENDU les demandes, par résolutions, de plusieurs municipalités demandant à la présidente du Conseil d'administration de la CMM, madame Valérie Plante, de n'imposer des frais supplémentaires d'immatriculation pour financer le transport en commun que dans les municipalités dont le territoire est desservi par un organisme public de transport subventionné;

ATTENDU QU'à ce jour, la CMM est demeurée muette sur cette demande;

ATTENDU QUE la ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, compte inclure les revenus de la taxe sur l'immatriculation pour financer le déficit du transport collectif;

ATTENDU QUE les municipalités desservies hors CMM ne contribuent pas à cette taxe sur l'immatriculation;

ATTENDU QU'il est inéquitable que des municipalités non desservies en transport collectif soient imposées;

ATTENDU QUE la contribution des municipalités non desservies en transport collectif est non significative par rapport aux municipalités desservies hors couronnes;

ATTENDU la demande de résolution d'appui de la municipalité de Saint-Mathieu;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE les membres du Conseil municipal de Les Cèdres demandent à la CMM de modifier sa demande auprès de l'ARTM et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin de ne pas imposer des frais supplémentaires d'immatriculation aux neuf municipalités dont le territoire n'est pas desservi par un organisme de transport subventionné;

DE demander au MTMD de maintenir l'exemption jusqu'à ce que les municipalités actuellement non desservies soient desservies par le transport en commun;

DE DEMANDER une rencontre dans les plus brefs délais avec la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault;

DE DEMANDER l'appui des municipalités non desservies par des services de transport en commun;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à madame Valérie Plante, présidente de la CMM, à madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, à madame Marilyne Picard, députée de Soulanges ainsi qu'aux municipalités Calixa-Lavallée, Pointe-des-Cascades, Saint-Isidore, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathieu-de-Beloil, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac.

Adopté à l'unanimité

2023-12-451 Demande à Hydro-Québec – analyse et rapport des arbres en conflit avec le réseau de distribution d'Hydro-Québec dans la Municipalité de Saint-Zotique et sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-286 de la Ville de Saint-Zotique et la résolution numéro 23-10-04-13 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec est une société d'État qui est responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Québec ;

ATTENDU les pannes électriques survenues à répétition sur le territoire de la Ville de Saint-Zotique et d'autres municipalités du territoire dont la Municipalité des Cèdres ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC subissent également des pannes non fondées ;

ATTENDU QU'il serait bénéfique d'approfondir les causes de ces pannes et de valider l'état du réseau électrique actuel ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont soumis plusieurs demandes à Hydro-Québec visant l'élagage et la coupe d'arbres potentiellement dangereux pour le réseau de la Société d'État ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE DEMANDER à Hydro-Québec de répondre aux demandes municipales qui visent la protection de son réseau par la coupe ou l'entretien des arbres à proximité des fils électriques ;

DE TRANSMETTRE la résolution aux autorités d'Hydro-Québec pour traitement et suivi immédiat ;

DE TRANSMETTRE une copie de la résolution, pour appui, aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la députée de Soulanges, Mme Marilyne Picard et à la députée de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols.

Adopté à l'unanimité

2023-12-452 Résolution en appui à la ville de Saint-Lazare pour le projet du pôle jeunesse

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lazare souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la réalisation de son projet du Pôle Jeunesse ;

ATTENDU QUE le projet proposé du Pôle Jeunesse par la Ville de Saint-Lazare permettrait le rayonnement régional en lien avec l'absence de tels équipements dans plusieurs municipalités de la région de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU l'importance de promouvoir la pratique sportive et l'adoption de saines habitudes de vie pour garantir la santé physique et mentale de nos jeunes et de l'ensemble de la population ;

ATTENDU QUE la promotion de la mobilité et de l'accessibilité est essentielle pour garantir la participation équitable de tous les citoyens aux espaces récréatifs et sportifs, et que ce projet contribuera à favoriser ces objectifs ;

ATTENDU QUE le projet du Pôle Jeunesse proposé par la Ville de Saint-Lazare serait également en mesure de répondre à certains besoins de notre population, notamment de nos jeunes ;

ATTENDU QUE d'après le recensement de 2021 de Statistique Canada, notre population est composée d'une proportion considérable de jeunes âgés de moins de 24 ans ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'APPUYER la Ville de Saint-Lazare dans le projet du Pôle Jeunesse, ainsi que dans leur demande de subvention au sein du programme d'aide financière PAFIRSPA.

Adopté à l'unanimité

2023-12-453 Calendrier 2024 des séances ordinaires du Conseil municipal

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin

Et résolu

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024 comme suit et lesquelles séances se tiendront les 2^e mardis du mois et débuteront à 19h30 :

CALENDRIER 2024			
23 janvier* (*exceptionnellement)	13 février	12 mars	9 avril
14 mai	11 juin	9 juillet	27 août (*exceptionnellement)
10 septembre	8 octobre	12 novembre	10 décembre

Adopté à l'unanimité

2023-12-454 Dépôt du registre des déclarations 2024

ATTENDU les règles prévues au code d'éthique et de déontologies des élus municipaux telles que décrites à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE ces règles doivent également prévoir que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 4^o du premier alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, lorsque sa valeur excède celle que doit fixer le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier-trésorier de la municipalité;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier tient un registre public de ces déclarations;

CONFORMÉMENT à la Loi, le greffier-trésorier dépose un extrait du registre contenant les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

2023-12-455 Dépôt d'un certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier dépose le certificat relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

- Règlement numéro 499-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 310 000\$ relatif à la rénovation du Pavillon des bénévoles

QUE le règlement numéro 499-2023 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2023-12-456 Csur.tv : contrat pour un service de webdiffusion des séances municipales

ATTENDU les diverses règles mises en place par le projet de loi numéro 49 dont celles encadrant l'utilisation d'appareils d'enregistrement lors des séances des conseils municipaux ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'assurer l'enregistrement des séances municipales sous format vidéo et leur diffusion sur son site internet ;

ATTENDU QUE le contrat de service de webdiffusion des séances municipales octroyé à Csur.tv vient à échéance le 31 décembre 2023 ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour un service de webdiffusion des séances municipales à Csur.tv au montant de 800\$/séance (taxes en sus) pour l'année 2024, et ce tel qu'il appert au devis numéro #2202-2023-1.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-457 Wennie Ménage : contrat pour un service d'entretien ménager du bâtiment de l'hôtel de ville pour l'année 2024

ATTENDU QUE le contrat de service d'entretien ménager du bâtiment de l'hôtel de ville vient à échéance le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU la nécessité de se doter d'un service d'entretien ménager ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de service d'entretien ménager pour le bâtiment de l'hôtel de ville à Wennie Ménage au montant de 42 500\$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-458 Robert Daoust et Fils Inc. : collecte, transport et disposition des résidus domestiques, fourniture et gestion des bacs roulants pour l'année 2024 avec 4 années optionnelles (2025, 2026, 2027 et 2028)

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2024 avec 4 années optionnelles (2025, 2026, 2027 et 2028)

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 5 décembre dernier dont une seule soumission fût déposée soit :

Robert Daoust et Fils Inc.			
	Montant (taxes en sus)		
	Collecte	Fourniture de bacs	Entretien des bacs
2024	309 294.96\$	3 600\$	5 075\$
2025 (optionnel)	321 666.80\$	3 744\$	5 278\$
2026 (optionnel)	334 533.42\$	3 893.70\$	5 481\$
2027 (optionnel)	347 914.84\$	4 049.40\$	5 713\$
2028 (optionnel)	361 831.60\$	4 211.40\$	5 945\$
Total	1 675.241.62\$	19 498.50\$	27 492\$
1 722 232.12\$ (coût du contrat incluant les années optionnelles)			

ATTENDU QUE la soumission est conforme et que le coût respecte les barèmes de l'estimation budgétaire ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, la fourniture et la distribution de bacs et l'entretien et la gestion des bacs pour l'année 2024 à Robert Daoust et Fils Inc. au coût estimatif de 317 969.96\$ (taxes en sus);

QUE les années optionnelles 2025, 2026, 2027 et 2028 sont renouvelables annuellement par résolution du Conseil municipal;

QUE le coût du contrat incluant les années optionnelles s'élève à 1 722 232.12\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-459 CDGU Ingénierie urbaine : offre de services professionnels en génie civil – remplacement d'un ponceau situé près du 950, chemin Saint-Dominique

ATTENDU la démolition du ponceau situé près du 950, chemin Saint-Dominique le 23 octobre dernier et le remplacement de ce ponceau par une construction temporaire qui devra être démolie pour une reconstruction d'un ponceau au printemps 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels en génie civil pour les travaux de remplacement dudit ponceau;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en génie civil relatif au remplacement du ponceau situé près du 950, chemin Saint-Dominique à CDGU Ingénierie urbaine au montant de 42 000\$ (plus taxes), tel qu'il appert à l'offre numéro PR-VD23102.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-460 Reconduction de l'intérim de Pier-Olivier Henuset, coordonnateur et chargé de projet aux Services techniques et infrastructures à titre de contremaître

ATTENDU la résolution numéro 2023-10-373 nommant Pier-Olivier Henuset à titre de contremaître par intérim du Service des travaux publics jusqu'au 30 novembre 2023;

ATTENDU la procédure de recrutement en cours ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire l'intérim de Pier-Olivier au poste de contremaître ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE RECONDUIRE l'intérim de Pier-Olivier Henuset, chargé de projet et coordonnateur des Services techniques et infrastructures à titre de contremaître des Service des travaux publics pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-461

Embauche de Philippe Ménard
Embauche de pompiers/premiers répondants à temps partiel

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié ;

ATTENDU les candidatures déposées ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 8 novembre 2023 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'EMBAUCHER Philippe Ménard à titre de pompier / premier répondant à temps partiel, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-462 Embauche de Maverick Courchesne
Embauche de pompiers/premiers répondants à temps partiel

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié ;

ATTENDU les candidatures déposées ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 8 novembre 2023 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER Maverick Courchesne à titre de pompier / premier répondant à temps partiel, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-463 Création du poste de directeur adjoint de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU la restructuration de certains services municipaux;

ATTENDU la pertinence de créer le poste de directeur adjoint à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis afin d'améliorer la gestion organisationnelle ainsi que les opérations quotidiennes de la bibliothèque;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE CRÉER le poste de directeur adjoint de la bibliothèque;

QUE le statut du poste est permanent et à temps plein.

Adopté à l'unanimité

2023-12-464 Nomination de Mireille Filion à titre de directrice adjointe de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU la révision de l'organigramme administratif et fonctionnel et les besoins de se doter d'un directeur adjoint à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis;

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-464 créant le poste de directeur adjoint de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis;

ATTENDU QUE Mireille Filion occupe le poste de préposée à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis depuis le 13 juillet 2008 ;

ATTENDU l'expérience et les compétences acquises de Mireille Filion pour occuper ce poste ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE NOMMER Mireille Filion à titre de directrice adjointe de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis, et ce selon les conditions de travail convenues entre les parties ;

QUE la nomination est effective au 22 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-465 Convention collective de travail 2023-2027– union des employés et employées de service, personnel de bureau - section locale 800 : autorisation de signature

ATTENDU QUE la convention collective de travail des employés de service, personnel de bureau - section locale 800 est échue depuis le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU l'accord de principe intervenu entre les parties ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer la convention collective de travail 2023-2027 des employés de service, personnel de bureau - section locale 800.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-466 Politique des organismes reconnus : modification

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une Politique des organismes reconnus;

ATTENDU les pourparlers avec le Club Optimiste Les Cèdres dans le cadre de la cession du Pavillon des bénévoles;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la mise à jour de la Politique des organismes reconnus telle que déposée à la présente séance municipale.

Adopté à l'unanimité

2023-12-467 Acceptation des activités et événements 2024 du Service des loisirs, culture et vie communautaire

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'offrir des activités et des événements aux citoyens ;

ATTENDU les estimations budgétaires 2024 pour la tenue de ces activités et événements ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la liste des activités et événements pour l'année 2024 telle que déposée à la présente séance municipale;

QUE les dates indiquées sont sujettes à modification.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2023-12-468 Politique de déneigement : adoption

ATTENDU QUE le Service des travaux publics de la Municipalité assure le déneigement de ses rues, routes rurales, trottoirs et stationnements ;

ATTENDU la pertinence de se doter d'une Politique de déneigement afin d'harmoniser les opérations de déneigement sur le territoire de la Municipalité et d'informer les citoyens des différentes opérations et priorités de déneigement ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER la Politique de déneigement telle que déposée à la présente séance municipale.

Adopté à l'unanimité

2023-12-469 Modification de la résolution numéro 2023-02-049 : Autorisation de signature – entente concernant des travaux de déneigement et de déglçage de certains cours d'eau de la Municipalité des Cèdres, Municipalité de Saint-Clet et de la Ville de Coteau-du-Lac pour réduire les risques d'inondation

ATTENDU la résolution numéro 2023-02-049 autorisant la signature de l'entente concernant des travaux de déneigement et de déglçage de certains cours d'eau de la Municipalité des Cèdres, Municipalité de Saint-Clet et de la Ville de Coteau-du-Lac pour réduire les risques d'inondation;

ATTENDU QUE la branche 2 et la branche principale du cours d'eau Wallo doivent être incluses à l'entente;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2023-02-049 par l'ajout des libellés suivants :

ATTENDU QUE le déglçage et le déneigement sur la branche 2 et la branche principale du cours d'eau Wallo permettront de réduire la quantité d'eau qui transit vers l'Est par la municipalité de Saint-Clet et la Ville de Coteau-du-Lac;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres demande de réaliser des travaux de déneigement et de déglçage sur la branche 2 et la branche principale du cours d'eau Wallo aux fins de réduire les risques d'inondation sur son territoire.

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h12 à 20h24

Parole aux élus municipaux

2023-12-470 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h41.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE